

# SEPUR ou les dessous peu ragoûtants de la collecte des déchets

## Soutien aux éboueurs du SIOM de Villejust (91)

En 2018, le marché de la collecte au Syndicat Intercommunal des Ordures Ménagères (SIOM) de la Vallée de Chevreuse à Villejust passait entre les mains de la SEPUR. Aux dires du Président du SIOM, son offre était moins chère et plus performante... Elle promettait l'embauche de nombreuses personnes « en reclassement » et une optimisation des tournées grâce à un « super-logiciel »...

**Les 80 éboueurs et les 30 intérimaires du SIOM** n'ont pas tardé à découvrir ce qu'il en était. Leur nouvel employeur prétendait leur imposer notamment **une rémunération en baisse de 10 à 30%, la disparition de leurs heures supplémentaires, et une clause de mobilité sous 48h dans toute l'Ile-de-France** et les départements limitrophes. Faute d'accord, le PDG de SEPUR annonçait clairement son intention de se débarrasser d'eux tôt ou tard.

**Les salariés en lock out.** Les pressions et intimidations sont allées jusqu'à une tentative de corruption de leur délégué CGT. Devant le refus unanime des éboueurs, et après une journée de grève de protestation, sur proposition de la section syndicale CGT le 1<sup>er</sup> novembre 2018, SEPUR a organisé un lock-out : locaux fermés, ni planning, ni équipements, ni camions pour effectuer les tournées. Cette situation, constatée par l'Inspection du Travail, a duré deux mois, où les éboueurs ont été privés de travail, et de salaire. Un jugement en référé aux Prud'hommes est attendu le 10 mai.

**Un harcèlement permanent.** Le scandale grandissant a obligé les maires à froncer les sourcils. SEPUR a dû rendre progressivement leur travail aux éboueurs. Mais dans quelles conditions ! Menaces, convocations, mises à pied, retenues de salaires arbitraires... Il s'agit de faire craquer les salariés. L'entreprise a par ailleurs saisi la ministre du travail pour faire casser la décision l'obligeant à reprendre 12 salariés protégés (dont les 8 représentants syndicaux CGT et 4 travailleurs handicapés).

**Des habitants en colère.** Pendant ce temps, les collectes fonctionnent dans un désordre total. Les éboueurs sont délibérément envoyés sur des circuits qu'ils ne connaissent pas, sur la base de tracés GPS inexploitable. Le tri sélectif est mal assuré, les flux de déchets (verts, emballages, ménagers) sont remélangés. Ces derniers mois, le SIOM a reçu entre 150 et 300 plaintes par mois des habitants.

**La réputation de SEPUR était connue.** SEPUR est, une simple revue de presse en atteste, au centre de nombreux procès et conflits (\*). Partout, pour remporter les marchés, la SEPUR fait aux collectivités des offres financières et techniques alléchantes. Dès le contrat signé, elle réduit drastiquement les primes des salariés, les affecte à des nouveaux sites hors de l'île de France et les licencie s'ils refusent leur nouvelle affectation. SEPUR se débarrasse ainsi des anciens qualifiés, pour les remplacer par des précaires sous-payés, intérimaires et bien souvent sans-papiers.

**L'objectif de tout ce gâchis** n'est certainement pas le progrès social. Certainement pas non plus l'efficacité économique réelle et encore moins l'amélioration de notre impact environnemental. SEPUR est détenu à 60% par Fondation Capital, un fonds spéculatif luxembourgeois en LBO (Leverage Buy Out), traduisez : achat d'entreprises sur emprunts avec effet de levier. Traduisez encore : achat d'entreprises avec de l'argent qu'on n'a pas encore, mais que l'entreprise va devoir cracher, coûte que coûte...

**Une seule solution, résilier le contrat.** Les usagers veulent un service public de collecte de qualité, assuré par des éboueurs qualifiés, connaissant le terrain, appréciés pour leur savoir-faire, reconnus et correctement payés pour leur travail. Les élus doivent cesser de soutenir SEPUR. La seule solution pour rendre leurs droits et leur dignité à nos éboueurs et pour restaurer un traitement satisfaisant de nos déchets ménagers, c'est de dénoncer le contrat SEPUR.

(\*) Rien que pour les 2 dernières années : janvier 2017 à Bessancourt (95), mars 2017 à Morangis (91), juillet 2017 à Gien (45), octobre 2017 à Bussy-Saint-Georges (77) et à l'EPT Est Ensemble (93), mars 2018 à Alfortville (94), avril 2018 aux Mureaux (78) et à Sucy-Chennevières-Le Plessis (94).

## S'informer et soutenir les éboueurs :

- Collecte de soutien pour les salaires non perçus
- Actions et informations
- Pétition pour résilier le contrat\*

<http://www.ccses.fr>

\* **SIGNEZ LA PETITION**

